

# « MON PORTAIL KINÉ » COMMENT ÇA MARCHE ?

**Mon appli Kiné** vous permet d'accéder à la plateforme « **Mon portail Kiné** », un espace sécurisé vous permettant de faciliter vos démarches administratives. Suivez ces étapes pour activer votre espace personnel :

- ▶ **Accédez à « Mon portail Kiné »** sur l'application « **Mon appli Kiné** » ou via le bouton dédié sur la page d'accueil du site internet [ordremk.fr](http://ordremk.fr).
- ▶ **Pour vous connecter au portail**, vous devez tout d'abord **activer votre espace personnel** si vous êtes déjà inscrit à l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes ou le créer pour effectuer les démarches en vue de votre première inscription si vous êtes jeune diplômé.
- ▶ **Vous êtes déjà inscrit à l'Ordre: activez votre compte.** Si vous avez changé d'adresse mail depuis votre inscription à l'Ordre, nous vous invitons à contacter votre conseil départemental pour qu'il puisse faire le nécessaire.
- ▶ **Vous êtes nouveau diplômé** et souhaitez vous inscrire à l'Ordre, voici les différentes étapes pour créer votre compte :
  - **Accédez** à « **Mon portail Kiné** ».
  - Cliquez sur « **Inscription des nouveaux diplômés** ».
  - **Complétez** vos informations personnelles.
  - **Activez** votre compte « **Mon portail Kiné** » en cliquant sur le lien que vous allez recevoir par mail.
  - **Renseignez** les informations sur les 4 étapes de la demande d'inscription et chargez les documents demandés.
  - **Transmettez** votre dossier de primo-inscription à votre conseil départemental ou interdépartemental de l'Ordre.

# RESTEZ CONNECTÉS!

RETROUVEZ L'ORDRE DES  
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES  
EN LIGNE ET SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



Mon appli Kiné



[ordremk.fr](http://ordremk.fr)  
[monkineetmoi.fr](http://monkineetmoi.fr)



@cnomk



@cnomk  
@monkineetmoi



@conseil national de l'ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes



@monkineetmoi\_fr



Conseil national de l'ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes



# MON APPLI KINÉ

*Actualités et démarches :  
soyez connectés !*



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

# MON APPLI KINÉ

Actualités et démarches : soyez connectés !



## L'ORDRE LANCE UNE APPLICATION POUR LES KINÉSITHÉRAPEUTES : MON APPLI KINÉ

En un clic depuis votre smartphone, vous pouvez désormais consulter les actualités de l'Ordre, accéder à « **Mon portail Kiné** » et faciliter vos démarches administratives :

### **SUR « MON APPLI KINÉ » VOUS POUVEZ :**

- ▶ **Découvrir** les actualités de l'Ordre et de la profession.
- ▶ **Télécharger** votre carte professionnelle ordinaire.
- ▶ **Trouver** votre conseil départemental et votre conseil régional.
- ▶ **Télécharger** les kits de communication des dernières campagnes de l'Ordre.
- ▶ **Répondre** aux enquêtes destinées à alimenter les travaux universitaires.
- ▶ **Accéder** en un clic aux ressources utiles.
- ▶ **Accéder** à « **Mon portail Kiné** » pour :
  - **Visualiser** vos informations personnelles.
  - **Modifier** votre mail ou votre numéro de téléphone portable.
  - **Charger** vos documents.
  - **Payer** votre cotisation.
  - **Consulter** vos attestations de paiements.
  - Pour les nouveaux diplômés, **effectuer les démarches** en vue de votre première inscription.



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION « MON APPLI KINÉ »**